

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019
---	---

L'an deux mille dix-neuf et le vingt quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Pierre MONTEL, Danielle PONCET, Annie GRANDEMANGE, Roselyne BARANDE, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Claude CID, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Arnaud HINGRAY, Hervé MASSE

Absents excusés ayant donné procuration : Bernadette CARDIN-MADERN procuration à Elise ROUBY, Jean SEGARRA procuration à Bernard PAGES, Marie-France MIR procuration à Mireille REBECQ, Françoise BRUNET procuration à Florence HOSTAILLE

Absente excusée : Catherine DUMAS

Absent : Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Florence HOSTAILLE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du succès et du bon déroulement de l'inauguration de la piste cyclable des bords de Basse qui a eu un franc succès le samedi 14 septembre 2019.

Il rappelle également que l'inauguration de la Maison du citoyen aura lieu samedi 28 septembre 2019, tout en précisant que les journées portes ouvertes de la bâtisse auront lieu ultérieurement, car les travaux intérieurs ne sont pas terminés. Laëtitia SOUNIER détaille le programme de cette manifestation.

Claude CID demande si une plaque sera installée, rappelant qui était Louis Esparre, Toulougien résistant, ingénieur des ponts et chaussées, fusillé le 23 mai 1943 au Mont Valérien.

Mireille REBECQ répond à ce sujet, qu'un poème sera lu par les enfants et Madame Ferrer. Jean ROQUE précise qu'il est effectivement prévu qu'une plaque soit apposée sur ce site.

Il informe les élus que le 3ème Forum de l'Agenda 21 aura lieu très prochainement au parc de Clairfont, certainement courant novembre. Parallèlement, les thématiques du mois du film documentaire qui se dérouleront sur cette période, sont axés sur l'environnement, le recyclage, et les geste pour la planète, en parfaite association avec le Forum.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Il énonce ensuite les décisions prises, dans le cadre de sa délégation :

Décision n°2019/51 : Contrat de location du box de stationnement N° 16 Parking CO à M. François WASCHBURGER et Mme Florence VIEU – annule et remplace la décision n° 2019/41 en raison de l'ajout de Mme VIEU dans le contrat de location.

Décision n° 2019/52 : Réalisation d'un local associatif pour le club de rugby à XIII – Attribution du marché :

Lot 1 Terrassement – Gros œuvre à BATIS BETON pour 60 000,00 € HT

Lot 2 Charpente-couverture à MORELL et FILS pour 68 058,15 € HT

Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium à STAL ALU pour 12 950,00 € HT

Lot 4 Cloisons-doublages à ISOBAT pour 11 368,10 € HT

Lot 5 Menuiseries intérieures à DECAL pour 7 210,00 € HT

Lot 6 Carrelage à AFONSO CARRELAGES pour 14 844,70 €

Lot 7 Electricité-courants fort, faibles-chauffage à SNE pour 20 849,62 € HT

Lot 8 Plomberie-sanitaire-VMC à FLUIDES CONCEPT 66 pour 8 747,50 € HT

Lot 9 Peinture à ATELIER OLIVIER pour 2 000,00 € HT

Décision n° 2019/53 : Création d'une aire sportive de plein air – Avenant n° 1 (ajout des missions HAND et Att-HAND) à la mission de contrôle technique attribuée à BUREAU VERITAS, sans honoraire supplémentaire.

Décision n° 2019/54 : Atelier de proximité – Convention tripartite entre la commune de Toulouges, l'école de conduite « Auto Moto Ecole SALY – LA Toulougienne » et M. Yacine EL YAHIAOUI.

Décision n° 2019/55 : Atelier de proximité – Convention tripartite entre la commune de Toulouges, l'école de conduite « VAL CONDUITE AUTO-ECOLE » et M. Dimitri MELEUX.

Décision n° 2019/56 : Marché public : Transformation et réhabilitation de la villa Esparre – Attribution du marché – annule et remplace la décision municipale 2019/31 en raison d'une erreur matérielle portant sur le montant du lot n° 4 "Isolation doublage" de 17 858,98 HT au lieu de 17 637,72 € HT.

Décision n° 2019/57 : Marché public : Réalisation d'un local associatif pour le club de Rugby à XIII – Attribution du marché – annule et remplace la décision municipale 2019/52 en raison d'une erreur matérielle portant sur le montant du lot n° 4 "Isolation doublage" de 11 368,10 € HT au lieu de 11 638,10 € HT.

Décision n° 2019/58 : Marché public : Aménagement de la place Esparre et de ses abords – Attribution du marché – annule et remplace la décision municipale 2019/18 en raison d'une erreur matérielle portant sur le montant du lot n° 4 "Espaces Verts" de 12 929,80 € HT au lieu de 12 541,91 € HT.

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 – Budget commune – décision modificative n°3

Mireille REBECQ, 1ère adjointe, explique à l'Assemblée que dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la Commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de crédits en section d'Investissement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-247-412 : Aire sportive Mas Puig Sec	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-248-211 : Extension maternelle	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-245-020 : Résidence Intergénérationnelle	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-103-020 : Grosses réparations bâtiments	0,00 €	111 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-194-412 : Aménagement stade	85 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-246-212 : Extension scolaire et associative	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	216 000,00 €	216 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	216 000,00 €	216 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Vote pour à l'unanimité.

2 – Association Los Amigos – Attribution d'une subvention

Gaston COUBRIS, adjoint aux Sports, informe l'Assemblée que, par courrier en date du 17 septembre 2019, l'Association Los Amigos de Toulouges a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention, dans le cadre de sa participation au rallye raid Dakar 2020.

Il précise que, cette association est née de la rencontre d'amis passionnés de 4x4, qui participent à des raids dans les grands espaces, et à des rallyes, et développe également des actions

humanitaires. Il indique qu'au fil des courses, l'équipe toulougeenne, de plus en plus performante, s'est qualifiée, pour le prochain rallye raid Dakar 2020

Gaston COUBRIS propose à l'Assemblée de leur attribuer une subvention de 300,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

3 – Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) – participation financière pour un projet de classe transplantée

Elise ROUBY, adjointe à la Jeunesse et la Petite Enfance, expose à l'Assemblée que, par courrier en date du 14 juillet 2019, Freddy CLAVERA-BONNET, Professeur des Ecoles Spécialisé, coordonnateur d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), au collège « Le Ribéral » à Saint-Estève, informe la commune de l'organisation d'un séjour de classe transplantée de 4 jours à Barcelone du 26 au 29 mai 2020.

Cette action concerne 12 adolescents déficients intellectuels scolarisés en ULIS et 16 adolescents de 4ème Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

Une élève de Toulouges, en classe ULIS, participe à ce projet. Ainsi, Monsieur Freddy CLAVERA-BONNET sollicite la municipalité afin d'obtenir une participation financière.

Elise ROUBY propose au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention de 50,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Don financier de l'Association Maison des Jeunes

Elise ROUBY indique à l'Assemblée que l'association « Maison des Jeunes » présidée par Patrick BARTHE a été récemment dissoute.

Elle précise que dans le cadre des démarches relatives à la clôture du compte bancaire de l'association, les membres du bureau ont décidé de donner à la commune la somme de 1 000,00 €.

Le Président de l'association dissoute propose que cette somme soit affectée aux dépenses liées au déplacement du Conseil Municipal des Enfants à Paris les 22 et 23 octobre prochains, dans le cadre d'une visite de l'Assemblée Nationale.

Claude CID précise que cette structure associative se voulait plus souple qu'une structure municipale et demande si la dissolution de la Maison des Jeunes n'est pas préjudiciable au bon fonctionnement du Point Information Jeunesse.

Elise ROUBY répond par la négative, car la « Maison des jeunes », pendant un certain temps était venue en soutien. Les jeunes sont maintenant autonomes grâce à la Junior Association qui les aide à financer librement leurs projets. De plus, ils récoltent eux-mêmes les fonds dont ils ont besoin.

Jean ROQUE précise que cette association « Maison des Jeunes » a été montée il y a 15 ans. Elle permettait à la commune d'aider les jeunes financièrement pour des projets bien précis, voyages etc..... Aujourd'hui le mode de fonctionnement de la jeunesse est différent. Avec la création de la Junior Association, les jeunes sont responsables et autonomes.

Vote pour à l'unanimité.

5 - Perpignan Méditerranée Métropole – Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un fonds de concours – investissements pluri-annuels hydrauliques et pluviaux

Mireille REBECQ rappelle que lors de sa séance du 20 décembre 2010, le Conseil de Communauté de Perpignan Méditerranée a organisé le financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux, et a adopté le document « cadre » qui définit notamment la participation des communes aux travaux réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine sur leur territoire.

Ainsi, l'article 2 précise que « Pour une opération pluviale, déduction faite d'éventuelles subventions

ou participations financières extérieures, P. M. M prendra en charge 2/3 du montant H. T des travaux. La commune sera sollicitée à hauteur de 1/3 du montant H. T .».

Aujourd'hui, les travaux et les subventions correspondant à la compétence « pluvial », réalisés en 2019 sont clairement identifiés par commune. Il s'agit d'opérations réalisées sur les rues Berlioz, Vidal et Bizet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention individuelle pour arrêter le montant du Fonds de Concours à verser à PMM au titre des travaux 2019. Le montant des dépenses réalisées par PMM est de 66 665,94 € HT, la participation de la commune est de 22 221,98 € HT, correspondant à 1/3 du montant Hors Taxe.

Vote pour à l'unanimité.

II / URBANISME

1 - Ouvrages de distribution d'électricité – convention de servitudes avec ENEDIS

Gérard CASTANY, adjoint aux travaux et à la vie des quartiers, informe l'Assemblée que la commune doit signer une convention de servitudes au profit d' ENEDIS, pour la mise en discrétion des réseaux secs des parcelles suivantes :

AH 285, place Abelanet
AM 370, impasse de la distillerie

Les travaux consistent en la pose de câbles électriques en souterrain sur ces parcelles, d'une longueur totale de 20 mètres. Cette convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question ci-dessus ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Jean ROQUE ajoute que la fibre optique est actuellement installée sur le territoire communal. A terme, c'est 4000 prises Très Haut Débit qui seront installées. Une prise correspond à un logement. Donc 1000 mises à disposition début novembre 2019.

Vote pour à l'unanimité.

2 - S.P.A.N.C.66 – présentation du rapport d'activité 2018

Marc VALETTE, conseiller délégué aux espaces verts et à l'environnement, rappelle que la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a fait obligation aux communes d'assurer le contrôle de l'assainissement non collectif. Pour ce faire, et à l'initiative de l'association des Maires et des Adjointes des Pyrénées-Orientales, il a été créé un syndicat mixte SPANC66 qui regroupe la majorité des communes du département afin de mutualiser les moyens et de minimiser les coûts à la charge des administrés.

Annuellement, le SPANC 66 informe les communes membres par le biais d'un rapport d'activité. Ses objectifs sont les suivants :

- informer les usagers sur la qualité du service,
- permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale de l'ensemble de son activité.

Marc VALETTE fait un résumé du rapport d'activité qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

III / ENVIRONNEMENT

1 – Pépinière Départementale – commande de végétaux

Marc VALETTE informe l'Assemblée que, par courrier du 20 août 2019, la Présidente du Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, a décidé de fournir des plants d'arbres et d'arbustes issus de la pépinière départementale. Les espèces mises à disposition

ont été sélectionnées en fonction de leur exigence limitée en arrosage et surtout adaptées à notre climat.

La pépinière départementale enregistrera la demande de végétaux communale sous réserve de fournir un calendrier de réalisation de l'opération et d'un projet d'embellissement avec localisation des emplacements prévus, à l'appui de la délibération du Conseil Municipal. Marc VALETTE énumère les lieux où les végétaux pourraient être plantés sur le territoire communal et le débat s'installe sur le sujet.

Vote pour à l'unanimité, la commande de végétaux auprès de la Pépinière Départementale.

IV / PERSONNEL

1 – Convention de mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale au sein des services communaux

Jean ROQUE indique à l'Assemblée que dans le cadre d'une réorganisation des services, la commune sollicite la mise à disposition à 35/35ème à compter du 5 septembre 2019 et jusqu'au 4 septembre 2020, d'un Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe, actuellement en poste au sein du Centre Communal d'Action Sociale, afin de renforcer l'équipe des services techniques.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention entre le C. C. A. S et la Commune de Toulouges pour définir les modalités qui l'accompagneront.

Vote pour à l'unanimité.

VI / QUESTION DIVERSES

Usage des pesticides :

Claude CID indique que, plusieurs municipalités en France, ont délibéré contre l'usage des pesticides sur leur territoire. Il fait part de son inquiétude quant à l'usage des pesticides, dans le cadre de l'agrandissement de la piste cyclable allant vers le TGV. Il rappelle qu'à Toulouges les pesticides ne sont plus utilisés par les services municipaux dans le cadre de l'Agenda 21. Cependant, il pose la question de savoir si des garanties seront prises sur une portion précise, notamment les voies TGV fortement traitées, sachant qu'elles le sont par des entreprises venant d'Espagne où les normes phytosanitaires sont moins contraignantes que les nôtres. Il demande si nous avons prévu quelque chose sur ce sujet, et si nous avons un moyen de contrôler ce que fait la société TP FERRO.

Laurent ROSELLO lui répond que concernant la zone de non traitement (ZNT) sans accord commun, l'Etat imposera une zone entre 5 et 10 mètres par rapport aux habitations et le reste par rapport aux agriculteurs.

Concernant la ligne LGV, étant donné qu'il n'y a pas d'habitations à proximité, le Maire ne peut pas réglementer actuellement. Certains Maires ont pris des arrêtés qui ont été retirés par le Tribunal Administratif, à cause de leur illégalité. Aujourd'hui, à partir de la Loi, le gouvernement a demandé aux Préfets d'organiser des réunions de travail entre les Maires, les agriculteurs et les associations de riverains pour trouver un terrain d'entente. Si aucun accord n'est trouvé, l'Etat imposera des règles communes entre 5 et 10 mètres avec des distances augmentées selon les lieux sensibles tels que les écoles ou les captages d'eau.

Aujourd'hui la société TP FERRO missionne des entreprises espagnoles, celles-ci doivent respecter la réglementation française en terme d'épandage. Il sera possible de faire un courrier à la société TP FERRO pour savoir comment ces entreprises entretiennent leurs espaces et quels types de produits elles utilisent, ainsi que leur rappeler de se conformer à la réglementation.

De notre côté nous n'avons pas la capacité de réglementer sur les zones privées de TP FERRO.

Jean ROQUE donne la parole à Bernard PAGES qui fait part de son expérience en qualité d'agriculteur : en culture maraîchère sous serres, il n'y a aucun risque. Les arboriculteurs par contre, occasionnent plus de nuisances. Ils sont soumis au respect des distances par rapport aux zones

sensibles et au respect des produits.

Sécurité :

Hervé MASSE demande ce que l'on peut faire pour sécuriser la sortie à 17h, d'une classe de l'école maternelle installée temporairement à l'école élémentaire avenue Maillol, derrière la Mairie centre ville. En effet, un enfant a manqué de se faire renverser par une voiture après avoir échappé à la vigilance de sa mère.

A l'unanimité, des barrières seront installées pour sécuriser les lieux jusqu'au vacances, car ensuite les enfants réintégreront l'école maternelle.

Sport :

Gaston COUBRIS, informe que M. BALDUCCI l'a interpellé au sujet de l'accueil, comme chaque année, des Espoirs de l'USAP, ce qui permet à l'école des Aspres de recueillir environ 1 000 €, pour organiser des voyages ou autres. L'an dernier, la réception n'a pas pu se faire, car le stade n'était pas homologué. Il y a 4 catégories de stades A, B, C, D. homologuées par la Fédération et le Comité. Toulouges étant en catégorie C, des règles précises sont respectées afin que les Espoirs puissent venir à nouveau jouer. Il précise que les limites du stade sont normales, la superficie des vestiaires devrait être à 40 m², mais même à 25 m² cela devrait passer. Gaston COUBRIS informe que pour obtenir cette homologation et donc passer en catégorie B, il faut poser un dispositif qui clôture l'espace entre la main courante qui entoure le terrain et le sol. Il propose de prévoir la dépense au prochain budget.

Parc de Clairfont : jeux pour enfants

Claude CID intervient pour dire que les jeux pour enfants du parc de Clairfont ont un succès considérable. S'y étant rendu aux dernières vacances avec son petit neveu qui n'est pas Toulougien, il s'est rendu compte qu'ils étaient insuffisants. Sachant que l'entretien du parc, son gardiennage, l'achat desdits jeux reviennent intégralement à la Municipalité, il propose à l'Assemblée de faire payer l'accès aux jeux, aux enfants non toulougiens.

Devant la désapprobation des élus, il précise qu'il a appliqué exactement la même démarche, qu'il a développé exactement les arguments que les élus ont approuvés, quand il a fallu faire payer l'accès à la médiathèque aux enfants non toulougiens. Il remercie les élus de voter contre sa proposition.

Jean ROQUE intervient pour souligner que les jeux sont effectivement amplement appréciés par les enfants et les familles. D'ailleurs, trois jeux supplémentaires vont être rajoutés dans le parc de Clairfont ; le parc de jeux de la poste sera doté de 3 jeux neufs ; 2 jeux neufs au Grand Mail. Quant aux 3 jeux prévus sur le lotissement ALS HORTS, ceux-ci sont déjà installés.

Enfin, Jean ROQUE annonce le déroulement du 65^{ème} Championnat philatélique Régional à Toulouges les 5 et 6 octobre 2019 dans le parc de Clairfont ainsi que du Congrès Départemental du Souvenir Français le 5 octobre 2019 au Théâtre du Mil.lenari.

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance,

Florence HOSTAILLE